



COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

Les appareils de chauffage : des conseils simples qui peuvent vous sauver la vie

Longueuil, le 18 décembre 2018. — Avec le temps froid maintenant arrivé à nos portes, il est important de ne pas négliger les risques liés au chauffage de nos habitations. Afin de se chauffer en toute sécurité, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil invite les citoyens à suivre les quelques conseils de sécurité suivants.

Utilisation d'un appareil de chauffage au bois

- Entreposer seulement quelques bûches de bois à la fois à l'intérieur de la résidence et les tenir loin du foyer ou du poêle à bois;
- Utiliser du bois sec et de qualité. Le bois vert augmente la formation de crésote;
- Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de crésote;
- Contrôler l'arrivée d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, ce qui favorise une combustion complète et produit moins de fumée;
- Faire ramoner annuellement votre cheminée par un professionnel. La cheminée d'un appareil utilisé fréquemment devrait être ramonée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

Les cendres chaudes : dehors!

- Vider régulièrement les cendres du foyer ou du poêle à bois;
- Jeter les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Placer le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible;
- Garder une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri;
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant comme la poubelle;
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, il faut vérifier que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brasser les cendres régulièrement afin de s'assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage;
- Pour plus de précautions, on peut conserver les cendres durant toute la saison hivernale et en disposer seulement au printemps.

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Les appareils de chauffage électrique

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage. Voici quelques consignes à respecter :

- Faire appel aux services professionnels d'un maître électricien pour l'installation de thermostats, tel que le stipule la Loi sur le bâtiment;
- S'assurer que l'intérieur des plinthes électriques est vide de tout objet et éloigner tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement;
- Ne pas appliquer de peinture sur une plinthe ni sur son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait se fissurer et prendre feu;
- Éloigner les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres;
- Utiliser des appareils portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu.

À propos de l'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil compte plus de 420 000 habitants, et comprend les villes de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Le conseil d'agglomération exerce ses compétences notamment dans les matières suivantes : les services de sécurité publique, la cour municipale, le transport collectif, le traitement des eaux, l'évaluation municipale, le logement social, l'élimination et le recyclage des matières résiduelles.

– 30 –

Source : Direction des communications et des affaires publiques
Ville de Longueuil
Téléphone : 450 463-7270
communications.medias@longueuil.quebec
longueuil.quebec

